

2008/179 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 000 EUROS A L'ASSOCIATION "MJC MENIVAL" POUR LA RESIDENCE DE LA COMPAGNIE CIRCO AEREO DU 3 AU 9 MAI 2008, SUR LA PLACE CESAR GEOFFRAY DANS LE 5E ARRONDISSEMENT - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « MJC Ménival » sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour la résidence de la Compagnie Circo Aereo du 3 au 9 mai 2008.

L'Association « MJC Ménival » a mis en place depuis une dizaine d'années des ateliers de découverte du cirque. Ces ateliers se sont rapidement développés et l'Ecole de Cirque de Lyon est devenue un véritable centre d'initiation aux arts du cirque, en organisant notamment tous les deux ans un festival des arts du cirque, les « Coups de Lune ».

Le projet Quartier Nomade 2008 s'inscrit dans la continuation de l'action Cirque en Yourte menée en 2006/2007. La vocation de ce projet est de diffuser le spectacle « Un Cirque Plus Juste » créé et interprété par Jani Nuutinen, mais aussi de proposer des ateliers et des rencontres, en accueillant en résidence la compagnie Circo Aereo pendant une semaine sur les secteurs de Ménival, Janin et Jeunet. L'objectif de ce projet est de créer un lien entre des artistes et un quartier autour d'un lieu de spectacle original (chapiteau avec une jauge de 120 personnes) et d'un projet d'éducation artistique fort.

Dans le cadre de la résidence, de nombreuses actions autour de la sensibilisation aux arts du cirque ont été menées par l'école de cirque sur le quartier pour la saison 2007/2008 :

- atelier artistique au Collège des Batières ;
- ateliers d'initiation à l'école primaire Diderot ;
- ateliers d'initiation dans les écoles maternelles Champvert A et B ;
- ateliers et sorties cirque en famille avec les familles du quartier de Ménival.

Le temps fort proposera du 3 au 9 mai 2008 sur la place César Geoffray :

- des ateliers cirque (scolaires, secteur jeune et famille) sous le chapiteau ;
- des représentations scolaires et tout public du spectacle « Un Cirque Plus Juste » ;
- des temps de rencontre avec l'artiste.

La Ville de Lyon considérant que cet événement répond à ses objectifs en matière de politique culturelle de développement des arts du cirque, et contribue ainsi à son rayonnement culturel et à son animation, souhaite soutenir l'Association.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 33 500 €.

En raison de l'intérêt que présente la résidence de la Compagnie Circo Aereo, je propose d'allouer une subvention de 4 000 euros à l'Association « MJC Ménival ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1. Une subvention de 4 000 € est allouée à l'Association « MJC Ménival » pour la résidence de la Compagnie Circo-Aereo du 3 au 9 mai 2008, sur la place César Geoffray à Lyon 5^e.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « MJC Ménival » est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme FETPOPU, opération AUF, ligne de crédit n° 143 imputation 04 – 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD-BELKACEM